

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 7: Destin de nos voies ferrées

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La spirale des prix et des salaires se remet-elle en branle ?

Depuis quelques mois, un mouvement de hausse se manifeste dans le domaine des prix. La hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation a passé d'un demi pour cent en automne dernier à quelque 3% à l'heure actuelle. Le facteur essentiel de cette hausse est l'évolution du prix des produits dérivés du pétrole. En outre, le Conseil fédéral a décidé de donner largement suite aux revendications de prix présentées par l'agriculture ; d'ailleurs il ne pouvait guère faire autrement en raison de certaines dispositions légales impératives. Ainsi à partir du 1^{er} juillet, le prix de base du lait est majoré de 3 centimes pour atteindre 79 centimes le kilo. Il en résulte une augmentation du prix pour les consommateurs de 5 centimes. Le prix du beurre est augmenté de 50 à 60 centimes le kilo alors qu'en matière de fromage les prix à la consommation sont majorés de 30 centimes. En outre, des mesures ont été prises dans le secteur des cultures. Toutes ces mesures exercent leurs effets sur l'indice des prix à la consommation. L'ensemble de ces hausses fait qu'il est sur le point d'atteindre le niveau prévu par la dernière révision de la loi sur l'AVS à partir duquel une adaptation des rentes au renchérissement doit intervenir. Elle interviendra le 1^{er} janvier 1980 et elle sera fixée vraisemblablement à 5%. Mais dans le secteur des salaires, le mouvement est aussi amorcé, en ce sens que le Conseil fédéral a majoré de 2,9 % les traitements du personnel fédéral à partir du 1^{er} juillet. Les cantons et les villes vont accorder une compensation de renchérissement d'un même ordre de grandeur. Ces décisions vont se répercuter sur les négociations de salaires engagées dans le secteur privé. Cette évolution ne laisse rien présager de favorable pour l'avenir. Certes les taux

de hausse des prix ne sont pas encore préoccupants par leur ampleur, mais la rapidité du renversement de tendance est un signe auquel il faut prendre garde. Le danger est grand que se développe à nouveau une mentalité inflationniste qui entraîne toutes les conséquences fâcheuses qui ne sont que trop connues. L'engrenage de la hausse des prix qui se répercute sur les salaires, ceux-ci entraînant à leur tour d'autres hausses de prix, pourrait se remettre ainsi en branle. Cette spirale des prix et des salaires s'auto-alimente sans que la situation des travailleurs et des consommateurs ne s'améliore en termes réels. En revanche les dommages que l'inflation provoque sur l'économie en général produisent leurs effets pernicieux. On n'en est pas encore là. Mais il faut éviter dès maintenant que ce mécanisme ne réapparaisse dans notre pays. Faute de pouvoir agir elle-même sur tous les facteurs qui entrent en jeu, la Suisse doit être d'autant plus attentive sur les évolutions qu'elle peut infléchir. Toutefois la marge de manœuvre est étroite car par exemple en matière de politique monétaire, il faut s'efforcer de ne pas laisser gonfler à l'excès la masse monétaire sans pour autant tuer dans l'oeuf une reprise conjoncturelle encore fragile. Mais la discipline monétaire pourrait être remise en cause par une nouvelle hausse du cours du franc par rapport aux autres monnaies. De même il n'est guère possible de lutter contre le renchérissement importé, en particulier dans le domaine des produits pétroliers. Il n'en reste pas moins que l'évolution économique de ces prochains mois dépendra dans une très large mesure de l'évolution des prix qui, si l'on n'y prend pas suffisamment garde, pourrait replonger notre pays dans l'illusion inflationniste.

Extrait du journal des associations patronales N° 27/28 1979

L'indice suisse des prix à la consommation à fin mai 1979

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a augmenté de 0,4 % en mai 1979 par rapport au mois précédent. Il a ainsi atteint, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 103,7 points, qui est de 2,8 % supérieur à celui de 100,8 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,4 % que l'indice suisse a subie en mai 1979 par rapport au mois précédent est, à nouveau, principalement imputable à celle de l'indice du groupe « chauffage et éclairage » (+ 7,1 %) ; cette hausse est la conséquence de l'augmentation importante des prix du mazout. L'augmentation de l'indice du groupe « alimentation » (+ 0,5 %) est également de poids. Accusent en outre des hausses de l'indice les groupes « boissons et tabacs » (+ 0,6 %), « loyer du logement » (+ 0,1 %) et, en raison de nouvelles augmentations des prix de l'essence, le groupe « transports et communications » (+ 0,3 %). En revanche, l'indice du groupe « instruction et loisirs » a nettement baissé (- 1,3 %). Les trois autres groupes de marchandises n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois observé.

Ce sont principalement des augmentations de prix, en grande partie saisonnières et dépendantes de la météorologie, pour les légumes et les fruits ainsi que des hausses de prix des repas pris au restaurant qui ont fait monter l'indice du groupe « alimentation ». Les effets de ces hausses ont cependant été un peu atténués par des réductions de prix pour la

viande de porc, les œufs du pays, le café soluble en poudre, les épices et sauces, les plats cuisinés et les potages en sachets.

Dans le groupe « boissons et tabacs », ce sont surtout les prix plus élevés pour le vin et les boissons consommées au restaurant qui se sont fait sentir. En revanche, les prix des spiritueux et des boissons sucrées ont légèrement baissé. Dans le groupe « instruction et loisirs », ce sont spécialement des réductions saisonnières de prix accusées par les voyages à forfait ainsi que des prix plus bas pour les livres nouvellement édités, les appareils de radio et les téléviseurs qui ont été les causes décisives du recul de l'indice. En outre, les prix du matériel de sport et ceux des fleurs ont aussi quelque peu baissé.

L'indice du « loyer du logement », recalculé tous les six mois, accusait, en mai 1979 par rapport au relevé précédent, une légère hausse du niveau général des loyers de l'ensemble de la Suisse, à savoir de 0,1 %, alors qu'on avait encore enregistré une baisse de 0,5 % en novembre 1978. Par conséquent, en l'espace d'une année, c'est-à-dire de mai 1978 à mai 1979, le niveau des loyers a baissé de 0,3 %, ce qu'on n'avait plus connu depuis les années trente.

La légère hausse de l'indice des loyers enregistrée en mai 1979 par rapport au relevé précédent est principalement due à une petite augmentation des prix des appartements anciens, c'est-à-dire construits avant 1947. A cet égard, des rénovations et des modernisations ont sans doute constitué un des facteurs décisifs, et leurs répercussions ont plus que compensé les diminutions de prix dues à la baisse des taux d'intérêt hypothécaire. Par contre, le niveau des prix des loyers des appartements construits durant le deuxième semestre 1978 a nettement baissé, et aussi les loyers des appartements neufs, c'est-à-dire construits entre

1947 et le milieu de l'année 1978, étaient légèrement inférieurs à ceux du relevé précédent.

Cependant, la majeure partie des loyers sont, à nouveau, demeurés stables en mai 1979. Parmi les 100 000 loyers observés en mai 1979, la proportion des loyers non modifiés a atteint 87 %, alors que cette part était de 73 % en novembre de 1978. En revanche, par rapport au relevé précédent la proportion des cas où le loyer a été réduit a diminué très clai-

rement de 22 % à 9 % et celle où le loyer a été augmenté, de 5 % à 4 %. Cependant, l'importance, comptée en francs, des augmentations de loyers était clairement plus grande que celle des diminutions de loyers.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 1966, on obtient, pour le mois de mai 1979, un indice de 174,8.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en mai 1979

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice mai 1979		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	avril 1979	mai 1978
Total	174,8 ¹	103,7	0,4	2,8
Alimentation	•	106,9	0,5	2,7
Boissons et tabacs	•	103,4	0,6	2,6
Habillement	•	101,0	0 ²	0,3
Loyer du logement	•	100,1	0,1	—0,3
Chauffage et éclairage	•	132,6	7,1	40,1
Aménagement et entretien de logement	•	100,9	0 ²	0,0
Transports et communications	•	102,9	0,3	2,3
Santé et soins personnels	•	104,4	0 ²	3,4
Instruction et loisirs	•	99,3	—1,3	0,3

¹ Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

² N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

(OFIAMT)

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts de nos régions »

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteur responsable :
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :
Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel : Fr. 25.—
Prix du numéro : Fr. 2.50
Caisse : CCP 25 - 2086

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier
☎ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy ☎ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
☎ 038 51 31 21
François Lachat, 2900 Porrentruy
☎ 066 22 67 57